L'agriculture bio suscite toujours des vocations

La France compte désormais quelque 53 000 fermes converties au bio, en progression de 13 % en 2020

Les voyants de l'agriculture biologique restent au vert. En 2020, en pleine pandémie de Covid-19, le seuil des 50 000 fermes bio a largement été franchi pour atteindre 53 483. Soit une progression de 13 % du nombre d'adeptes en un an, selon les chiffres publiés vendredi 9 juillet par l'Agence bio (Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique). Désormais, elles représentent 12 % du total des exploitations agricoles françaises.

Plus précisément, l'Agence bio recense 7 800 nouvelles exploitations ayant reçu le label à la feuille blanche sur fond vert des mains des organismes certificateurs en 2020. En parallèle, 1800 fermes bio ont jeté l'éponge. Qu'elles aient fait le choix de revenir vers une agriculture conventionnelle ou que l'agriculteur ait décidé purement et simplement de cesser son activité. Soit un solde net de 6 000. Et le rythme de conversion ne semble pas montrer de signe de faiblesse. Sur les cinq premiers mois de l'année 2021, le nombre de nouveaux engagements en bio dépasse les 4 640.

« Nous sommes plutôt satisfaits. Il y a eu une petite musique, évoquant le coup de froid sur la bio, [illegible] ne la voyons pas dans les chiffres », réagit Laure Verdeau, directrice de l'Agence bio. *« De plus,* souligne-t-elle, *nous continuons à bien marcher sur nos deux jambes. Nous maintenons l'équilibre entre la production et la consommation. »* En effet, le total des achats d'aliments bio des ménages à domicile et en restauration a atteint 13,2 milliards d'euros en 2020, en progression de 10,4 %.

Balance commerciale négative

Un chiffre global qui cache toutefois de forts aléas, crise du coronavirus oblige. La fermeture des restaurants et des cantines, le recours au télétravail ont profondément bousculé les habitudes des Français. Sans surprise, le chiffre de la consommation bio en restauration plonge de 21 % à 505 millions d'euros. A l'inverse, les emplettes dans les supermarchés, les magasins de proximité ou directement à la ferme ont progressé de 12,2 % pour un montant global de 12,67 milliards d'euros. A noter que, dans ce contexte de pandémie, les ventes ont été légèrement moins favorables aux grandes surfaces, même si elles s'arrogent toujours plus de la moitié du gâteau.

« La PAC rémunère en fonction du nombre d'hectares. Or, les exploitations bio sont plus petites »

PHILIPPE HENRY
président de l'Agence bio

Si le rythme de croissance de la production bio est au diapason de celui de la consommation, la part des importations reste quasi stable à 33,5 %. Mais elle croît en valeur pour atteindre 2,85 milliards d'euros. *« Les produits exotiques, fruits, thé, café… représentent 13 % du total. Le reste est constitué par les fruits, les légumes, les céréales, des filières françaises qui sont encore déficitaires »*, explique Philippe Henry, président de l'Agence bio, agriculteur en Meurthe-et-Moselle. Si les vins tirent les exportations, ils ne suffisent pas à équilibrer la balance commerciale du bio, négative de près de 2 milliards d'euros.

Pour autant, le cap, fixé par Emmanuel Macron, des 15 % de la surface agricole française convertis en bio en 2022 ne sera pas franchi. En 2020, avec 2,5 millions d'hectares, la part des surfaces cultivées sans engrais de synthèse ni produits phytosanitaires chimiques a atteint 9,5 % de la surface agricole utile (SAU). Il devrait atteindre 12 à 13 % d'ici la fin du quinquennat présidentiel.

Des kiwis portant le label AB, sur un marché, à Nantes, en novembre 2017. LOIC VENANCE/AFP

Pratiques vertueuses

De son côté, Bruxelles a fixé un objectif de 25 % de bio en 2030. Pour l'atteindre, il faudrait réorienter la prochaine politique agricole commune (PAC) 2021-2027, qui s'appliquera en 2023. Or, les arbitrages de la déclinaison française de la PAC, présentés mi-mai, ont déçu les agriculteurs bio. *« Avec la PAC, les producteurs sont rémunérés en fonction du nombre d'hectares. Or, les exploitations bio sont en moyenne 20 % plus petites que les exploitations conventionnelles, donc elles touchent moins d'aides »*, affirme M. Henry.

A ce postulat de départ s'ajoute la décision du gouvernement de rayer définitivement de la carte l'aide au maintien, qui finançait les exploitants au-delà des cinq ans initiaux. Autre sujet de tension, les écorégimes. Principal outil de verdissement de la prochaine PAC, ils doivent rémunérer les pratiques vertueuses. Entre 20 et 25 % des aides financières directes de l'Europe seront ainsi fléchées. Le bio est placé au niveau supérieur, gage d'une prime maximale. Mais à égalité avec une certification « haute valeur environnementale ». *« Cette idée passe très mal. Le cahier des charges de la bio est très exigeant. On ne comprendrait pas que des agriculteurs aient le même niveau d'aide avec des contraintes moindres »*, estime M. Henry. Le gouvernement, lui, assure que l'enveloppe pour l'aide à la transition devrait passer de 250 à 340 millions d'euros dans la prochaine PAC. Avec la volonté d'atteindre 18 % de SAU en bio en 2027. *« Mettre le paquet sur les aides à la conversion mais sans plafonnement pourrait conduire à attribuer des grosses enveloppes à des grandes fermes. Et certaines pourraient revenir au conventionnel après cinq ans. Est-ce que l'argent sera utilisé à bon escient ? »*, s'interroge Adeline Bodard, une agricultrice convertie au bio, qui juge que *« les engagements de la France dans le cadre de la future PAC, ne sont pas en adéquation avec ce que demande l'Europe. »* ■

LAURENCE GIRARD